

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1027**

commune (s) :

objet : Entretien et réparation des équipements des véhicules poids-lourds du parc de la Communauté urbaine - Lot n° 6 : fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs de marque Epoque et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1027**

objet : **Entretien et réparation des équipements des véhicules poids-lourds du parc de la Communauté urbaine - Lot n° 6 : fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs de marque Epoque et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés de fourniture de pièces captives nécessaires à l'entretien des véhicules arrivent à expiration. Ces marchés se rapportent à la fourniture de pièces captives et outillage destinés à l'entretien et à la réparation des véhicules poids-lourds et des engins divers appartenant à la Communauté urbaine.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs ainsi que la réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids-lourds du parc de la Communauté urbaine.

Le marché est composé de 8 lots, le présent rapport concerne le lot n° 6 : fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs de marque Epoque et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées.

Les lots n° 2 et 5 ont été déclarés infructueux par la commission permanente d'appel d'offres du 3 avril 2009 ; ils sont actuellement relancés.

Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, passé pour une durée ferme de 42 mois (3 ans et 6 mois), à compter de sa notification pour un montant minimum sur la durée du marché de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum sur la durée du marché de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 29 mai 2009, a classé les offres et désigné celle de la société Jean Villetton comme offre économiquement la plus avantageuse et a attribué le marché à cette dernière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande passé pour une durée ferme de 42 mois (3 ans et 6 mois) à compter de sa notification concernant la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs ainsi que la réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids-lourds du parc de la Communauté urbaine, lot n° 6, et tous les actes contractuels y afférents, avec la société Jean Villeton, pour un montant minimum sur la durée du marché de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum sur la durée du marché de 360 000 € HT, soit 430 560 TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 172 et 584 173 - comptes 606 320, 606 800, 606 810, 615 511, 615 580, 622 800 et 606 221 - fonctions 812 et 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.